



Ville de Saint-Maur-des-Fossés

RAPPORT  
SUR LA SITUATION  
EN MATIERE DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE

---

ANNEE 2016

## TABLE DES MATIERES

<b>Table des matières .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1ère partie : SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - STRATEGIES ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>4</b>
<i>I - Elaboration et mise en œuvre des actions et politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du développement durable .....</i>	<i>4</i>
I - 1 - Elaboration .....	4
I - 2 - Mise en œuvre .....	7
<i>II - Evaluation des actions et politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du développement durable..</i>	<i>8</i>
II - 1 - Cas des projets .....	8
II - 2 - Cas des actions et programmes municipaux .....	9
II - 2 - 1 - « Epanouissement de tous les êtres humains » .....	9
II - 2 - 2 - « Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources » .....	16
II - 2 - 3 - « Lutte contre le changement climatique » .....	22
II - 2 - 4 - « Cohésion sociale et solidarité » .....	23
II - 2 - 5 - « Dynamique de développement éco-responsable » .....	24
<b>2ème partie : DANS L'ETABLISSEMENT COMMUNAL - STRATEGIES ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>25</b>
<i>I - Elaboration et mise en œuvre des actions menées dans l'établissement au titre du développement durable .....</i>	<i>25</i>
I - 1 - Elaboration .....	25
I - 2 - Mise en œuvre : moyens (humains et/ou techniques) et objectifs à atteindre .....	25
<i>II - Evaluation des actions menées dans l'établissement au titre du développement durable .....</i>	<i>25</i>
II - 1 - « Epanouissement de tous les êtres humains » .....	25
II - 2 - « Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources » .....	26
II - 3 - « Lutte contre le changement climatique » .....	29
II - 4 - « Dynamique de développement éco-responsable » .....	32
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>33</b>
<b>PERSPECTIVES 2017 .....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>36</b>

## INTRODUCTION

Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent produire un rapport annuel de développement durable, conformément au décret d'application n°2011-687<sup>1</sup> de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010<sup>2</sup>.

Ce rapport sert de support à l'élaboration d'une vision prospective, partagée et transversale des enjeux locaux et globaux en matière de développement soutenable et durable tant au niveau du territoire et qu'au sein de l'établissement.

Dans ce cadre, et conformément à l'article L 110-1 paragraphe III du code de l'environnement, ce rapport traitera de :

- la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre les générations
- la dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

En pratique, ce rapport s'inspire du guide méthodologique édité par le commissariat général au développement durable<sup>3</sup> et reprend des actions relevant d'orientations définies dans le Plan d'Aménagement et de développement durable (PADD) de Saint-Maur-des-Fossés.

Ce rapport s'organise autour de 2 grands thèmes :

- le territoire communal
- l'établissement communal

En ce qui concerne le territoire communal, le bilan des actions porte sur les 5 enjeux identifiés à l'article L 110-1 du code de l'environnement.

En ce qui concerne l'établissement, le bilan des actions porte sur les enjeux identifiés comme enjeux prioritaires pour les services :

- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la gestion éco-responsable de la commande publique.

Dans tous les cas, les actions (avancement et efficacité) ont été évaluées à l'aide d'indicateurs spécifiques.

Ce document a été élaboré avec la participation des services et peut contribuer au développement d'une culture territoriale commune en développement durable.

---

<sup>1</sup> En date du 17 juin 2011.

<sup>2</sup> Dans son article 255.

<sup>3</sup> Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, éditions 2012 et 2016

## 1ERE PARTIE : SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - STRATEGIES ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### I - Elaboration et mise en œuvre des actions et politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du développement durable

#### I - 1 - ELABORATION

La plupart des actions listées en annexe 1 sont directement issues des réflexions menées dans le cadre de conventions, plans, schémas, rapports et démarches réglementaires ou à l'initiative de la ville.

Les tableaux 1, 2 et 3 reprennent ces documents supports. Chacun d'entre eux obéit à une démarche transversale et est la base de travail des différents services municipaux.

**Tableau 1 : Documents cadres, supports de la politique de la Ville**

Intitulé	Date	Caractéristiques	Commentaires
Plan de gestion du risque inondation (PGRI) 2016-2021 de Seine-Normandie	Entré en vigueur le 22 décembre 2015	Avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)	Saint-Maur-des-Fossés est classé TRI (territoire à risque d'inondation important)
SDAGE Seine-Normandie 2016-2021	Entré en vigueur le 21 décembre 2015		
Contrat de Projets Etat-Région Ile de France 2015-2020	Adopté en juillet 2015		
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Chantier (PREDEC) d'Ile de France	Adopté en juin 2015		
Schéma de raccordement des énergies renouvelables (S3RENR)	Adopté en mars 2015	Elaboré par RTE, avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité	
Réseau cyclable structurant régional	2015		
Contrat de mixité sociale, engagement à faire	Signé en septembre 2015	Entre l'Etat et la commune	
Plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France (PDUIF) 2010-2020	Adopté en juin 2014		
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	Publié le 23 octobre 2013, modifié le 13 avril 2016		
Schéma Régional Directeur Ile de France (SDRIF –horizon 2030)	Approuvé par le Conseil d'Etat en décembre 2013		
Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le département du Val de Marne	Adopté en juillet 2013		

**Tableau 1 (suite) : Documents cadres, supports de la politique de la Ville**

Intitulé	Date	Caractéristiques	Commentaires
Plan de protection de l'Atmosphère de l'Ile de France (PPA)	Adopté en mars 2013		
Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)	Publié le 18 décembre 2012		
Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Ile de France	Publié en décembre 2012		
Schéma d'ensemble du réseau de transports publics Grand Paris	Adopté en août 2011		
Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile de France (PREDIF)	Adopté en juin 2011		
Schéma Départemental des itinéraires cyclables(SDIC)	Adopté en 2009		1 <sup>ière</sup> édition : 2002
Plan des Déplacements du Val de Marne 2009-2020	Adopté en 2009		
Agenda 21 régional	Adopté en 2009		
Plan Climat Energie Territorial 94 (PCET)	Adopté en 2009		
Schéma Directeur Départemental d'Assainissement (SDDA) 2008-2020	Adopté en juin 2008		
Plan de Prévention du risque Inondation (PPRI) de la Marne et de la Seine	Adopté en novembre 2007		
Plan de Prévention du Risque Argile du Val de Marne	Adopté en juillet 2007		Niveau d'aléa faible sur la commune
Plan Départemental des Itinéraires, des Promenades et des Randonnées (PDIPR)	Adopté en juillet 2007		1 <sup>ière</sup> édition : 1999
Réglementation des Risques liés au transport de matières dangereuses	Arrêté du 4 août 2006		Existence de plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses (sous pression)
Arrêté de biotope des Iles de la Marne	2006		

**Tableau 2 : Documents rédigés par la collectivité, supports de la politique de la Ville**

Intitulé	Date	Caractéristiques	Commentaires
Plan d'Aménagement Développement Durable	Enquête publique clôturée le 30 juillet 2016	Intégré au PLU	
Plan Local d'Urbanisme			
Principe de schéma cyclable de la ville	CM du 23 juin 2016		
Contrat les rives de la Marne	Signé le 15 sept 2015		
Convention de mise en place des commissions d'impayés locatifs avec les bailleurs et partenaires sociaux	CM du 16 avril 2015	Avec le CCAS de Saint-Maur-des-Fossés, le Conseil départemental du 94 et Immobilière 3F	Convention signée le 10 décembre 2015
Schéma Directeur Assainissement	Avril 2015, pour la version 2	Non soumis à enquête publique, dossier repris par l'EPT ParisEstMarne&Bois	Etude réalisée par le bureau d'étude SAFEGE
Analyse des besoins sociaux, Diagnostic territorial	Mars 2015		Etude réalisée par le bureau d'étude COMPAS
Plan communal de sauvegarde (PCS)	Novembre 2014		
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Novembre 2014	Intégré au PSC	
Démarche PLH, diagnostic	Mars 2013	Document provisoire	Etude réalisée par le bureau d'étude CODRA
Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)	CM du 5 avril 2012	Réalisé en concertation avec la commission Communale d'Accessibilité des personnes Handicapées	Etude réalisée par le bureau d'étude ACS Mobilité-Territoires-Environnement
Convention de partenariat entre Saint-Maur-des-Fossés et le CAUE 94-Agence de l'Energie du Val de Marne	Signature en 2012, pour 3 ans, prolongation jusqu'au 31 décembre 2016		Nouvelle convention signée le 27 avril 2016
Diagnostic du territoire et programme de prévention des déchets + Plan local de prévention des déchets(PLPD)	2011	Arrêt du tutorat en 2015	Diagnostic réalisé par Atlance Ingénierie Environnement. Plan subventionné par l'ADEME (5 ans)
Carte du bruit stratégique de Saint-Maur-des-Fossés	CM du 14 octobre 2010		

**Tableau 3 : Les engagements de la ville en faveur du développement durable**

Objet	date
Charte régionale de la biodiversité	Adhésion en 2010, renouvelée en 2016
Charte des Maires pour l'environnement	Adhésion en 2009
Engagement de la ville en faveur du zéro phyto dans les parcs et jardins	2007

La ville peut aussi s'appuyer sur des initiatives issues du tissu associatif (l'association les jardins d'Odile-quartier d'Adamville).

## I - 2 - MISE EN ŒUVRE

La politique environnementale de la ville est mise en œuvre sous forme :

- d'actions et d'expérimentations ponctuelles,
- d'études préalables (états des lieux et /ou analyses),
- de programmes annuels ou pluriannuels, le renouvellement de l'éclairage public par exemple,
- de projets communaux structurants (promenade de la Pie, ZAC des Facultés) ou métropolitain (aménagement du métro du Grand Paris).

Les moyens mis en œuvre peuvent :

- revêtir la forme de contrat ou de convention (adhésion au réseau autolib, mise en place d'un point Info-énergie).
- être organisationnels (groupes de travail pluridisciplinaires, sur les déplacements doux, la gestion différenciée des milieux et le programme « Zéro-phyto » par exemple).
- s'appuyer sur l'activité d'un personnel dédié (ateliers Nature et Environnement, accueils de loisirs, chargé de projet pour les expérimentations végétales en bords de Marne).

Les outils de mise en œuvre sont l'émission d'avis, la co-construction (participation à des ateliers), la sensibilisation et la communication.

Ainsi, la ville :

- a validé l'étude environnementale du Grand Paris et l'aménagement des berges du Port de Bonneuil,
- a participé à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI),
- a émis un avis favorable au SDAGE 2016-2021 assorti de réserves (conseil municipal du 15 avril 2015).
- a approuvé, au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et du conseil Municipal, un projet de SAGE Marne Confluence dont les enjeux<sup>4</sup> s'inscrivent dans la démarche environnementale de la ville,
- a organisé des campagnes « familles à énergie positive », depuis 2014 avec l'association « Prioriterre », le soutien de l'Agence de l'énergie du Val de Marne et celui de l'ADEME,
- a soutenu le projet intitulé « les poules, c'est cool » proposé par le Conseil Municipal des enfants,
- a co-organisé, avec le syndicat Marne Vive, l'opération « Big Jump (11<sup>ième</sup> édition cette année).

La qualité de mise en œuvre de l'ensemble de ces projets est aussi conditionnée par l'efficacité des veilles technique, juridique et réglementaire réalisées par les différents services.

L'avancement des programmes quels qu'ils soient font l'objet d'une évaluation régulière.

---

<sup>4</sup> Les enjeux identifiés dans le SAGE Marne Confluence portent sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques, l'aménagement durable dans un environnement urbain, la valorisation des milieux naturels et du patrimoine paysager de la Marne et, enfin, la conciliation des différents usages de l'eau.

## II - Evaluation des actions et politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du développement durable

L'évaluation des projets diffère de celle des actions ponctuelles et des programmes.

### II - 1 - CAS DES PROJETS

Les projets concernent des opérations uniques, ciblées ou d'envergure.

Dans tous les cas, l'évaluation environnementale est qualitative. Elle porte sur :

- La prise en compte des enjeux de développement durable au moment de la conception
- l'impact du projet sur les enjeux du développement durable, après livraison

Les projets ayant fait l'objet d'une évaluation en 2016 sont :

- Les poules, c'est cool. Projet mis en place à l'initiative du CME (2014)
- le contrat « les rives de la Marne », adopté en Conseil Municipal le 2 juillet 2015 et signé le 28 septembre de la même année
- les familles à énergie positive. Projet sur 2 ans, de 2014 (12 familles) à 2016 (18 familles), en partenariat avec l'Agence de l'Energie du Val de Marne.
- l'aménagement de la ZAC des facultés, compte-rendu annuel 2015 de Grand-Paris-Aménagement présenté au Conseil Municipal du 17 novembre 2016.
- l'ouverture d'une épicerie solidaire, gérée par l'association Terre'Anoe et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ouverte le 29 novembre 2016,.

L'évaluation de ces projets au titre du développement durable est synthétisée dans le tableau 4.

**Tableau 4 : Evaluation qualitative des projets en cours**

Projet	Evaluation	Lutte contre le changement climatique	Cohésion sociale et solidarité	Préservation biodiversité, milieux et ressources	épanouissement de tous les êtres humains	dynamique de développement écoresponsable
Epicerie solidaire	prise en compte					
	Impact	Non encore évalué (ouverture en novembre 2016)				
Familles à énergie positive	prise en compte					
	Impact					
Les poules c'est cool	prise en compte					
	Impact					
Les rives de la Marne »	prise en compte					
	Impact	Réhabilitation thermique				redynamisation du quartier favorable au développement
ZAC des facultés	prise en compte					
	Impact	Non encore évalué (éco-quartier non livré)				

Ces projets favorisent l'implication du citoyen à la vie publique. Ainsi, dans 50 % des projets en cours et listés dans le tableau 4, le citoyen est un acteur direct des actions entreprises.

## II - 2 - CAS DES ACTIONS ET PROGRAMMES MUNICIPAUX

L'évaluation des actions municipales se fait sur la base des critères du développement durable, et à partir d'indicateurs mesurables (annexe 1). Cette évaluation prend en compte le facteur temps chaque fois que possible.

Ces indicateurs permettent aux différents acteurs de mesurer et d'analyser périodiquement l'impact des actions mises en œuvre au regard d'objectifs réglementaires et / ou fixés en groupe de travail. Les indicateurs se référant à des objectifs réglementaires peuvent être considérés comme des indicateurs de performances à atteindre.

Les paragraphes, de II.2.1 à II.2.5, portent sur la présentation et l'analyse du résultat des évaluations effectuées pour ce rapport. L'ensemble de ces résultats étant synthétisé dans l'annexe 1.

### II - 2 - 1 - « EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS »

#### ➤ Critère « démocratie participative »

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Nbre d'opérat°s initiées par le CME sur l'exercice/Nbre d'opérat°s prévues	94,1 % en 2016	Sans objet	Favorable à l'évolut° des activités des services.
Nbre consultations publiques au sein de la DAUDD	11 en 2016	↓	18 en 2015 (réunions et ateliers concernant le PLU)

Les outils de démocratie participative développés par Saint-Maur-des-Fossés sont :

- le Conseil Municipal des Enfants (CME)<sup>5</sup>, création adoptée en Conseil Municipal le 10 décembre 2009,
- la participation citoyenne au fonctionnement de la cité.

Le CME a lancé 16 des 17 projets prévus sur l'exercice 2015-2016. Ces projets concernent des thèmes à forts enjeux pour notre ville (figure 1) :

- la réduction des déchets,
- la question du handicap et de la mobilité réduite,
- la cohésion sociale et la solidarité.

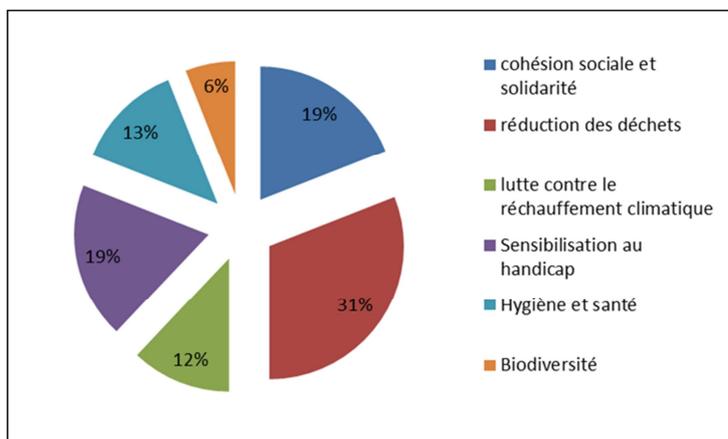


Figure 1 : Regroupement des projets par thème, expression en %, par rapport au nombre total de projets actifs au mois de décembre 2016. (Source RELAI jeunesse)

<sup>5</sup> 40 enfants, répartis en 4 commissions (Environnement et Développement durable, Hygiène et Sécurité, Sports et Santé, Communication et citoyenneté). Thématiques abordées : cohésion sociale et solidarité, lutte contre le réchauffement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources.

Plus de 50 % de ces projets sont récurrents (pique-niques thématiques, actions en faveur de la réduction des déchets, promotion du vélo et sensibilisation au handicap (figure 2).

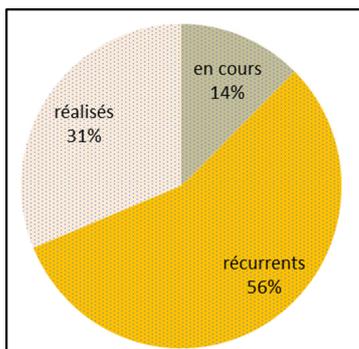


Figure 2 : Les projets traités en 2015-2016  
(Source RELAI jeunesse)

L'ensemble de ces activités a mobilisé de nombreux services municipaux, de façon très inégale (figure 3).

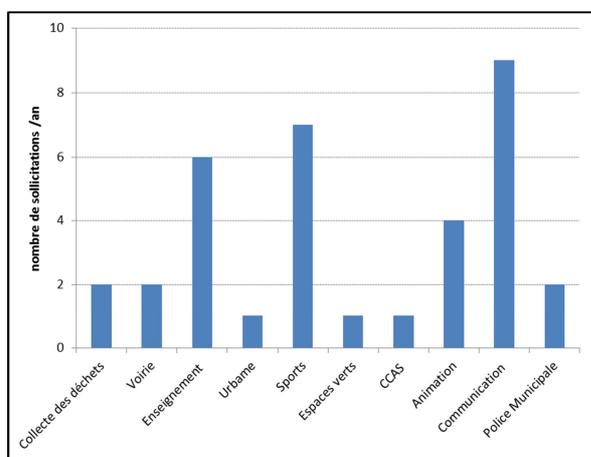


Figure 3 : Partenariat entre le CME et les services municipaux. Identification des services municipaux contactés en 2015-2016 et nombre de sollicitations par service  
(Source RELAI jeunesse)

Cette mobilisation est un facteur d'évolution pour les différents services concernés.

Fort de cette expérience positive, le Conseil Municipal a souhaité valoriser sa politique en faveur de la démocratie participative par la création d'un Conseil des Séniors (Conseil Municipal du 22 septembre 2016). Ce nouvel outil sera effectif en 2017.

**Pour 2016<sup>6</sup>, l'évaluation de la participation citoyenne** au fonctionnement de la cité se fera à partir du nombre de réunions citoyennes organisées par la Direction de l'Urbanisme, Aménagement et Développement Durable, dans le cadre de grands projets.

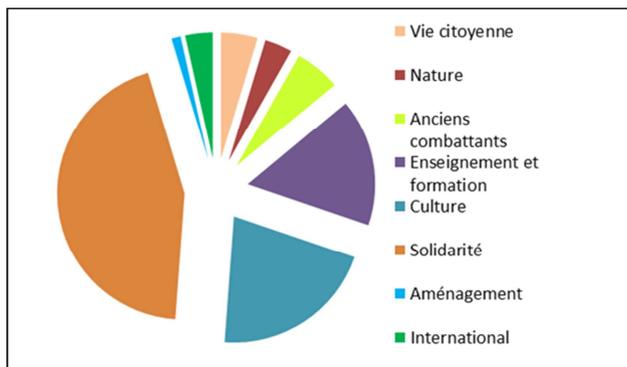
La diminution du nombre de rencontres entre 2015 (18) et 2016 (11) est déterminée par l'achèvement du plan Local d'Urbanisme, arrêté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2015 et approuvé par le Conseil de Territoire de Paris Est Marne et Bois le 28 novembre 2016 (enquête publique clôturée le 30 juillet 2016).

➤ **Critère « Soutien aux associations autres que sportives »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Nbre d'associations subventionnées/Nbre d'associations demandresses	67,7 % en 2016	Sans objet	Soit 86 associations
Evolution du montant des subventions	- 9,91 %	↘	Baisse enregistrée entre 2015 et 2016

<sup>6</sup> L'appréciation de la participation citoyenne à la vie de la cité sera amendée dans le rapport 2017

L'outil d'aide aux associations est la subvention. La ville subventionne 86 des 127 associations en ayant fait la demande (figure 4).

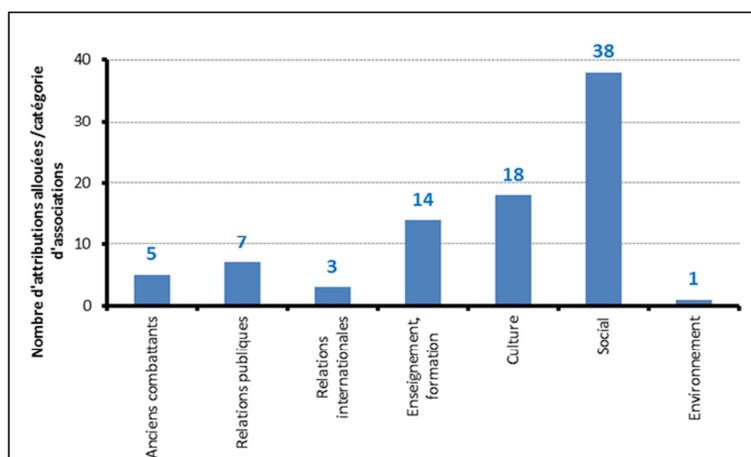


**Figure 4 : Associations subventionnées par la Ville, Regroupement par centre d'intérêt, année 2016**

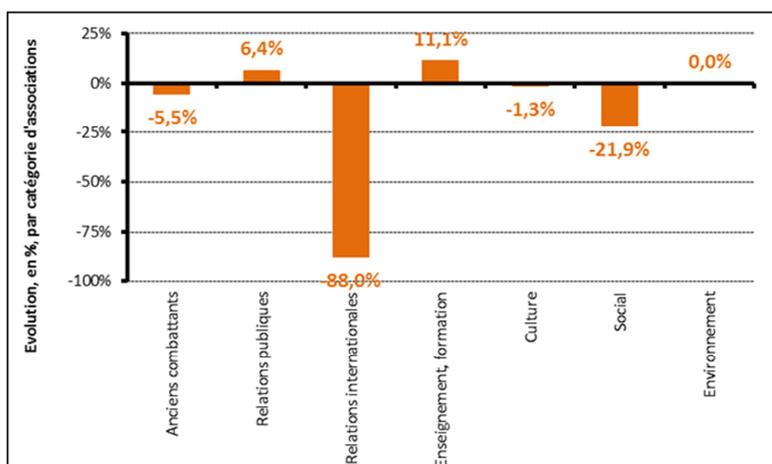
(Sources : Conseil Municipal du 19 mai 2016 et service animation)

Le nombre de subventions allouées diffère selon les catégories d'associations (figure 5).

**Figure 5 : Nombre de subventions allouées, par catégorie d'associations, année 2016**  
(Source service Animation)



Dans un contexte de ré-équilibre budgétaire, la ville a réduit le budget global alloué aux subventions de fonctionnement des associations de 9,92 % en moyenne. L'ampleur de cette diminution, circonscrite, est schématisée dans la figure 6.



**Figure 6 : Evolution des subventions de fonctionnement allouées aux associations autres que sportives, entre 2015 et 2016**  
(Source : service Animation)

Ainsi, les associations en charge d'activités d'enseignement sont encouragées (subventions en hausse de 11,1 %) et l'environnement et la culture sont préservés.

➤ **Critère « Soutien aux activités sportives »**

(Sources : service Animation et service des sports)

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Evolution du montant des subventions	- 13,7 %	↓	Baisse enregistrée entre 2014 et 2015

Le territoire communal compte 119 associations sportives. Celles-ci proposent la pratique de 98 sports différents aux 25 000 pratiquants licenciés (chiffre stable d'une année sur l'autre).

Les installations sportives municipales sont mises à la disposition des scolaires : 396 000 jeunes en bénéficient par semaine (chiffre stable d'une année sur l'autre).

La ville soutient activement la pratique sportive par des subventions auxquelles s'ajoutent le financement des contrats d'objectifs (depuis 1989) et le soutien aux athlètes de haut niveau (depuis 2016).

Le montant global de ces subventions<sup>7</sup> a diminué de 13,7 %. Entre 2014 et 2015<sup>8</sup>, passant de 1 432 601 € à 1 236 089 €. Cette diminution est supérieure au taux moyen des diminutions enregistrées au niveau des associations autres que sportives (figure 6).

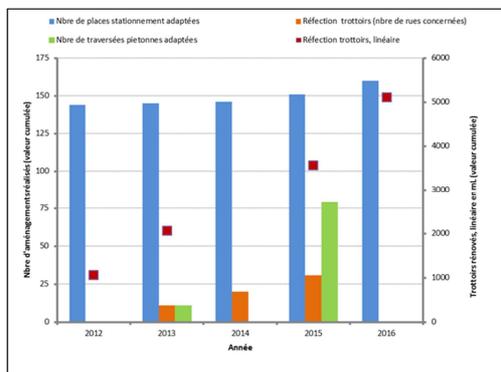
➤ **Critère « accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Kms voies aménagées (métrage cumulé) entre 2012 et 2016	5,11 en 2016	↗	1,276 kms /an, en moyenne
Evolution nombre de places de stationnement GIG-GIC, évolution depuis le démarrage de l'action	+ 14,3 % au 31 décembre 2016	↗	160 places recensées

Les 2 indicateurs d'évaluation de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite reprennent les obligations d'aménagement de la voirie ouverte à la circulation publique (loi du 13 juillet 1991, art 2) et de mise à disposition d'emplacements de stationnement dédiés (décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006).

En complément des rénovations et aménagements de voiries réalisés depuis 30 ans et en référence au PAVE (2012), les services techniques déroulent un programme pluriannuel de travaux sur les voies de circulation publiques, stationnement compris.

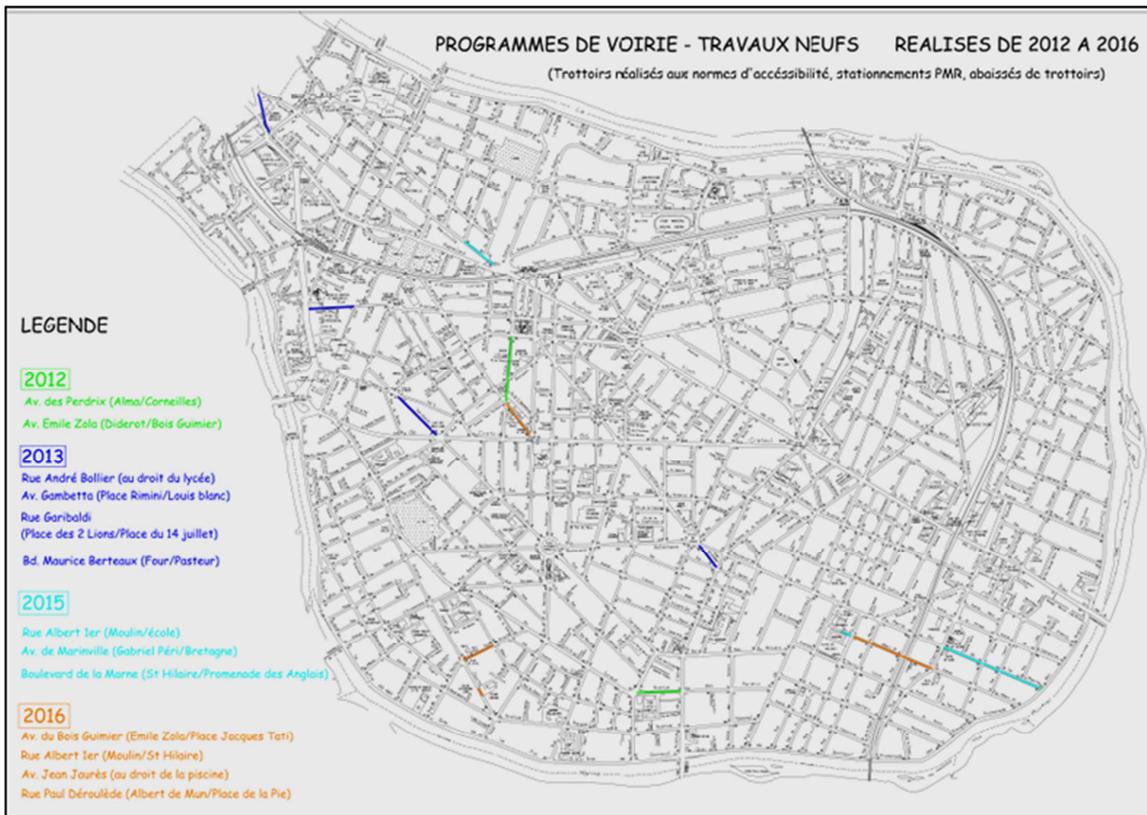
Les données dont nous disposons permettent une évaluation plus précise des efforts consentis depuis 4 ans, figures 7 à 9).



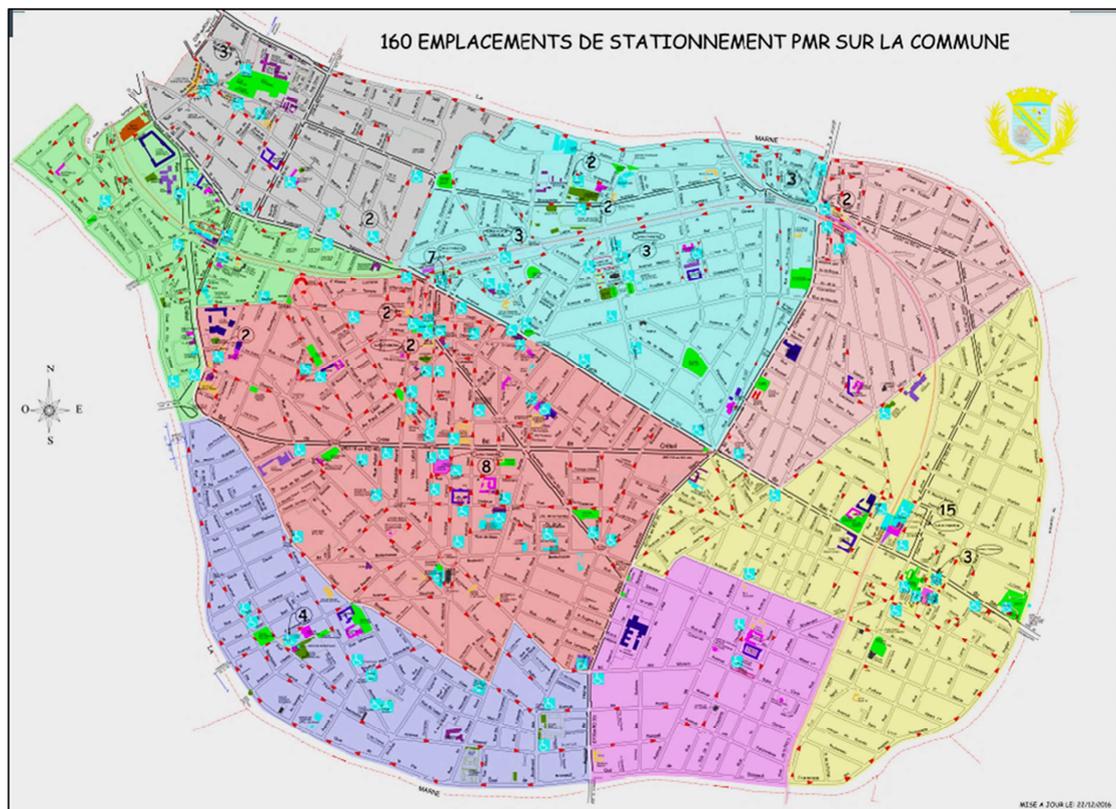
**Figure 7 : Aménagements de voiries en faveur des personnes à mobilité réduite, évolution depuis 2012**  
(Source : bureau d'étude)

<sup>7</sup> Votées en Conseil Municipal

<sup>8</sup> Bilan des subventions de 2016 non disponible au moment de la rédaction de ce rapport



**Figure 8 : Repérage des zones ayant fait l'objet d'un aménagement en faveur des personnes à mobilité réduite, évolution depuis 2012**  
(Source : bureau d'étude)



**Figure 9 : Répartition des places de stationnement PMR sur le territoire, évolution depuis 2012**  
(Source : bureau d'étude)

Il convient de noter que, dans 80 % des parkings souterrains, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est quasiment conforme aux exigences de la réglementation (tableau 5).

**Tableau 5 : L'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux parkings souterrains**

(Source : service du stationnement)

Parking	Nombre de places		% de places PMR <sup>1</sup>	Réglementation
	total	PMR		
Adamville	387	8	2,1	2 % du parc accessible aux personnes à mobilité réduite
Diderot	97	2	2,1	
La louvière	225	8	3,6	
La Varenne	775	10	1,3	
<b>Total</b>	<b>1484</b>	<b>28</b>	<b>1,9</b>	
Théâtre	Equipement non accessible aux personnes à mobilité réduite			

<sup>1</sup> : pourcentage arrondi au 1<sup>er</sup> chiffre après la virgule.

La configuration de la voirie existante peut être un facteur limitant à l'aménagement en faveur de l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Cela se traduit par un surcoût de réalisation ou, éventuellement par une impossibilité à faire (contraintes techniques au niveau des voies charretières par exemple).

➤ **Critère « éducation à l'environnement »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Nombre de personnes ayant été sensibilisées à une thématique d'environnement durable	5460 en 2016	Sans objet	Données antérieures à 2016 non disponibles
Nombre de foyers participant à une campagne de sensibilisation au développement éco-responsable <sup>2</sup>	851 en 2016	Sans objet	Données antérieures à 2016 non disponibles

**Les Services Municipaux**, en collaboration avec des partenaires, sollicitent l'ensemble de la population sur les thématiques de :

- la réduction des déchets (réseau compost et les poules, c'est cool),
- la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction de la consommation énergétique (les familles à énergie positive),
- la préservation des milieux (navigation douce sur la Marne<sup>9</sup>).

**Les Ateliers Nature et Environnement** de Saint-Maur-des-fossés sont les principaux acteurs de l'éducation des enfants à l'environnement et au développement durable (tableau 6).

En 2015-2016, cette éducation a concerné :

- les enfants fréquentant les écoles élémentaires, du CP au CM1 inclus.
- les enfants des accueils de loisirs Bled, Michelet et Rives de la Marne, de l'école maternelle Schaken et des crèches Papillon et Champignol, sur des projets de jardinage.

Les activités concernant les élèves des écoles élémentaires sont effectuées pendant le temps scolaire et s'accompagnent d'une promenade sur la Marne pour certains élèves de CE2 (opération co-gérée par l'association Au Fil de l'Eau).

<sup>9</sup> Association au fil de l'eau.

**Tableau 6 : Opérations de sensibilisation à l'environnement, bilan d'activité**  
(Sources ANESM, conseillers déchets et CAUE-94-Agence de l'énergie du Val de Marne)

Projet	Nbre de participants	Bilan	
Découverte de la Marne par la navigation douce	Hors activités scolaires : 2878 personnes en 2016	En augmentation de 13 % depuis 2013	
	Activités scolaires : 259 enfants, en 2015-2016, soit 35,5 % des enfants potentiellement concernés	Nombre d'enfants en diminution de 9,6 % par rapport à la valeur moyenne 2013-2015 pour cause de crue	
Ateliers pendant le temps scolaires	72,72 % des enfants potentiellement concernés, en 2015-2016	Effectif stable	
Accompagnement au jardinage	145 enfants en 2015-2016		
Les poules c'est Cool <sup>10</sup>	26 foyers en 2015-2016	Sur 6 mois 10 œufs/semaine/poule 133 g de déchets évités /jour/poule	
Réseau compost	813	1498 composteurs en 2016	
Familles à énergie positive <sup>11</sup>	18 familles en 2014-2015 12 familles en 2015-2016	Bilan « économie CO2 » :	2014-2015 : 12,4 % 2015-2016 : 9,9 %
		Bilan « économie d'eau »	2014-2015 : 345 L/jour 2015-2016 : 81 L/jour

Les actions de sensibilisation en direction des enfants et des familles sont d'autant plus intéressantes que, par effet générationnel, elles permettront de toucher une part non négligeable de la population.

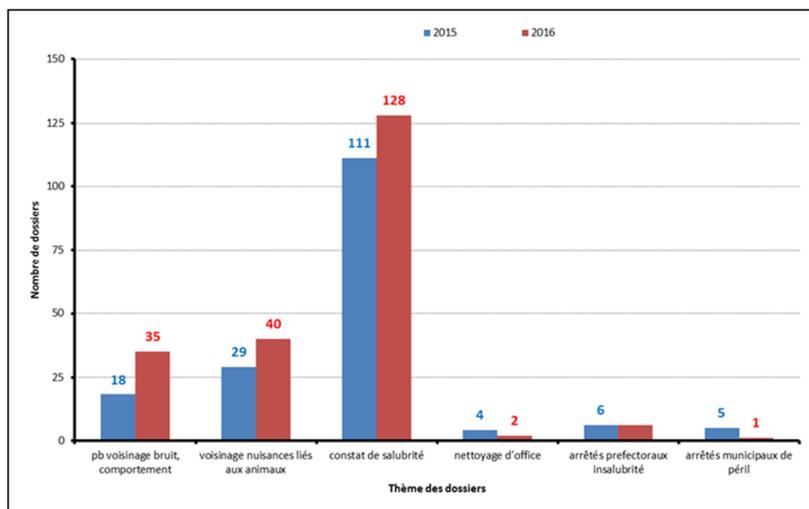
➤ **Critère « Réduction des nuisances liées au voisinage ou à une activité (industrielle, artisanale ou commerciale) »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Nombre total de dossiers ouverts /an	254 en 2016	↘	Baisse de 11,5 % par rapport à 2015
Activités, nombre dossiers finalisés dans l'année / Nombre dossiers à traiter	73,6 % en 2016	=	73,7 % en 2015

Les nuisances, quelle que soit leur origine, peuvent devenir un facteur limitant de l'épanouissement de tous les êtres humains en milieu urbain dense. Ces phénomènes sont clairement pris en compte par la municipalité et sont du ressort du Service Hygiène et Bruit (figures 10 et 11).

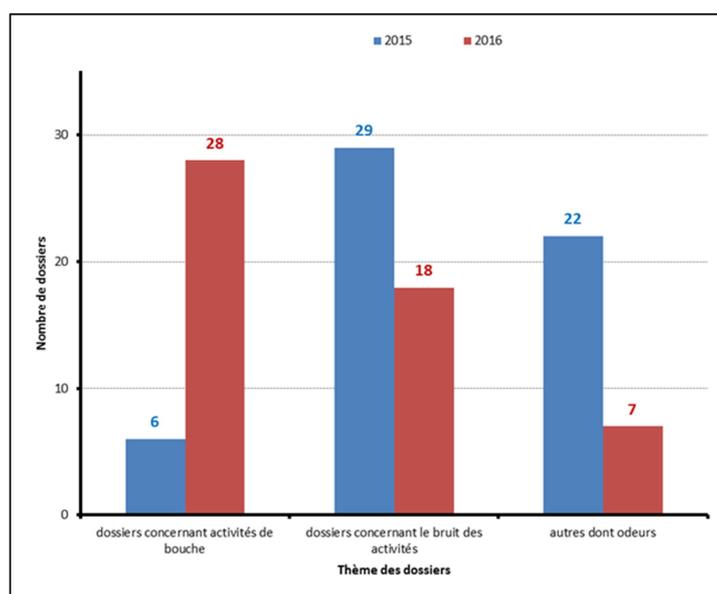
<sup>10</sup> Première campagne de 2015 à 2016, clôture des inscriptions pour la campagne 2016-2017, le 23 janvier 2017.

<sup>11</sup> Opération initiée en 2011 et clôturée en juin 2016.



**Figure 10 : Nuisances liées au voisinage, évolution du nombre de dossiers traités par le service entre 2015 et 2016**  
(Source : service hygiène et bruit)

**Figure 11 : Nuisances liées aux activités, évolution du nombre de dossiers traités par le service entre 2015 et 2016**  
(Source : service hygiène et bruit)



L'ensemble des dossiers relatifs aux problèmes de voisinage sont traités et clôturés dans l'année. Le traitement des dossiers relatifs aux nuisances d'activités peut être complexe et nécessiter un temps d'instruction plus long.

L'indicateur associé à ce critère porte sur le nombre de dossiers finalisés dans l'année par rapport au nombre de dossiers traités dans l'année. Il est resté stable sur les 2 dernières années.

Le service a aussi été sollicité pour constater les nuisances olfactives liées aux activités d'EIFFAGE et de SPME, sur le site du Port de Bonneuil. Le nombre de constats a diminué de plus de 66 % entre 2015 et 2016, passant de 25 à 15 déplacements.

**II - 2 - 2 - « PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES »**

➤ **« Critère « Réduction de l'usage des phytosanitaires »**

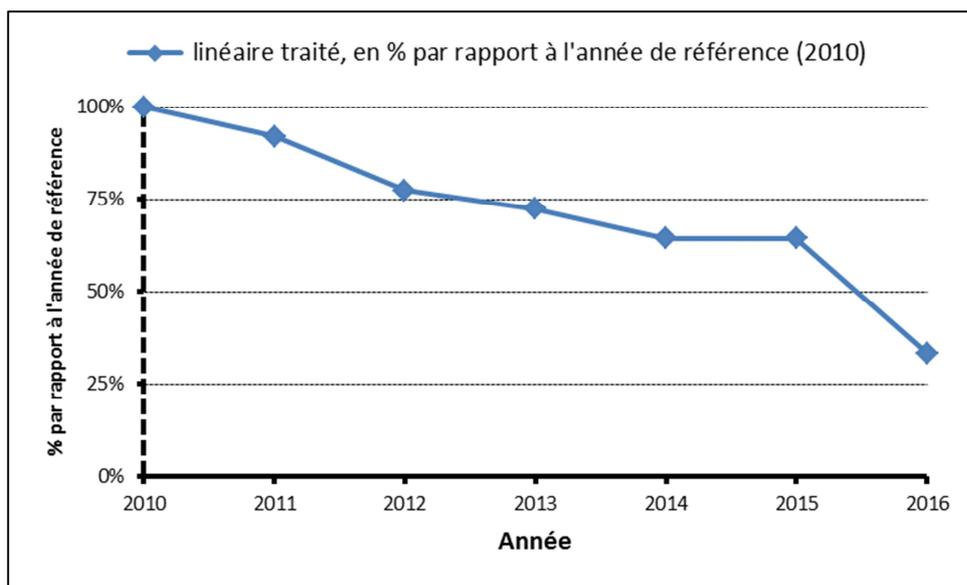
Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
% de surfaces non traitées	66,7 %	↗	Depuis 2010, réduction des volumes de pesticides épandus en 1 an > 86%

Les collectivités auront l'obligation d'abandonner tout usage de pesticides sur l'espace public, voiries comprises après le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application de la loi de transition énergétique pour une croissance verte (TEPCV) du 27 août 2015.

Depuis plusieurs années, Saint-Maur-des-Fossés s'est dotée d'une cellule d'agents municipaux spécialisés pour conduire le programme communal de réduction de l'usage des pesticides. Ce travail a été effectué dans les parcs et jardins depuis 2007 pour s'étendre à la voirie à partir de 2011.

A l'heure actuelle, 66,6 % des voies traitées en 2010 sont entretenues selon des techniques alternatives (figure 12).

Les traitements sont plus raisonnés : les quantités épandues, en litres de solution diluée, ont diminué de 82,5 % en 6 ans.



**Figure 12 : Traitement des voies publiques par les phytosanitaires, évolution de 2010 à 2016**  
(Source : espaces verts, patrimoine arboré)

L'évolution de ce programme de réduction d'usage est encourageante et permet de penser que l'objectif Zéro phyto est atteignable assez rapidement (accroissement du linéaire non traité de 48,2% entre 2015 et 2016).

La figure 13 montre que la part de territoire géré selon des méthodes respectueuses de l'environnement est en très nette augmentation.

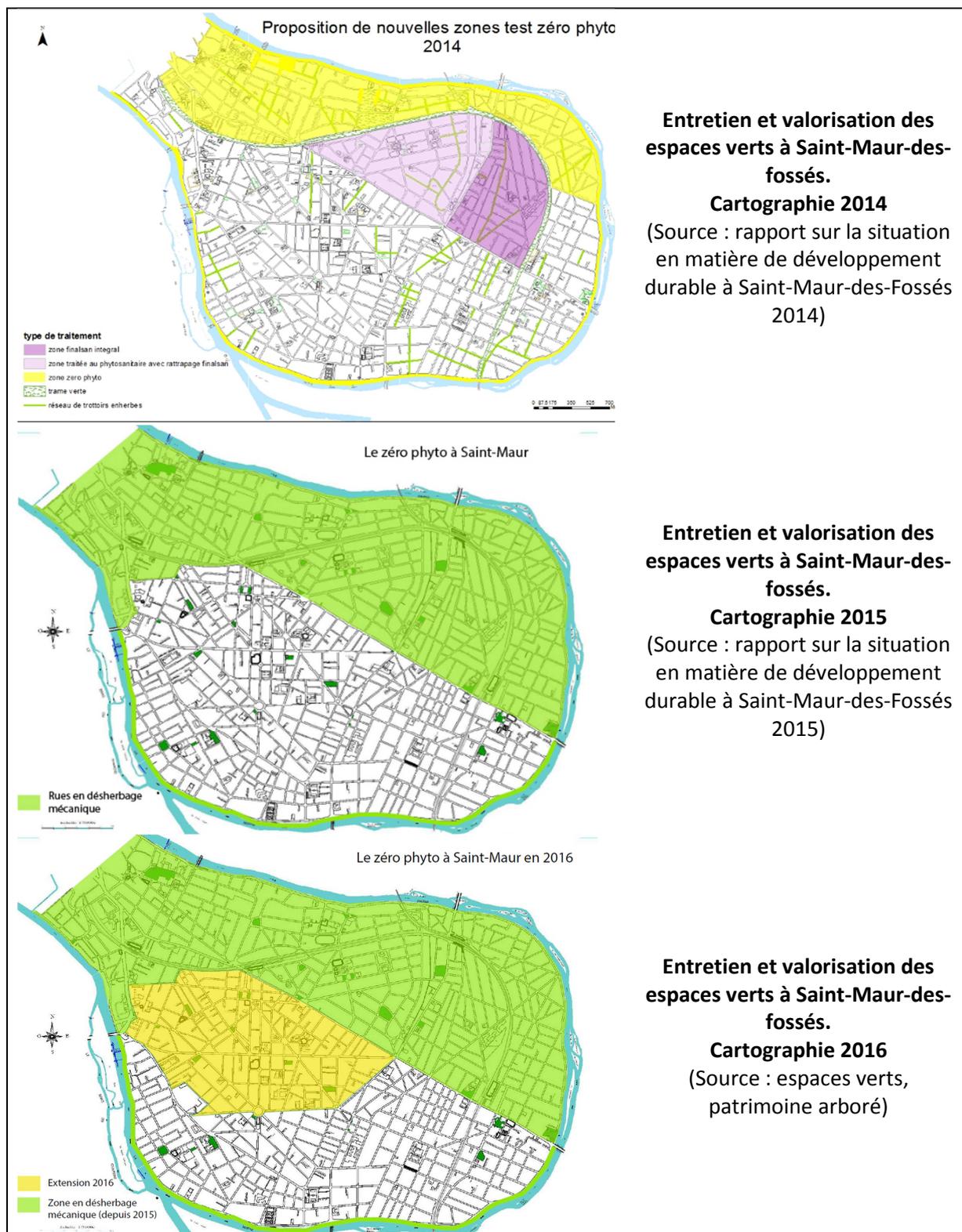


Figure 13 : Evolution de l'usage des phytosanitaires sur le territoire communal entre 2014 et 2016

➤ **Critère «Reconquête de la ressource en eau »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Gestion différenciée le long des berges	100 %	Sans objet	Sans objet

De par son histoire et sa position géographique, la collectivité a toujours été très engagée dans la protection de la ressource en eau.

Les espaces verts contribuent largement à la réalisation de cet objectif en entretenant les 12 kms de berges selon la méthode dite « de gestion différenciée » (tonte et développement libre en alternance).

La qualité de la ressource dépend aussi de la maîtrise des flux polluants susceptibles de contaminer la rivière. Cette maîtrise suppose :

- un suivi des déversements (nombre et évaluation de la toxicité),
- une gestion éco-responsable des rejets d'eaux pluviales (gestion à la parcelle, ouvrages de rétention temporaire, dé-imperméabilisation des sols par exemple).

Ces éléments de maîtrise ont vocation à devenir des indicateurs d'évaluation de la préservation de la ressource en eau.

➤ **Critère « Reconquête de la qualité de l'air »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Nbre d'actions entreprises	4 en 2016	Sans objet	Recours EIFFAGE et voies sur Berges Relai dans l'opération menée par AIRPARIF pour le compte du Port de Bonneuil Interventions dans le cadre du CODERST

La municipalité a lancé 4 actions en faveur de la défense de la qualité de l'air, il s'agit :

- des recours concernant la société EIFFAGE,
- du recours concernant l'ouverture des voies sur berges à Paris,
- du rôle de relai exercé par la ville dans le cadre des opérations menées par AIRPARIF pour le compte du Port de Bonneuil,
- des interventions au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Ainsi, la ville a réussi à mettre en place une veille constructive, en concertation avec le Port de Bonneuil. Cette veille prend en compte les plaintes des riverains et s'appuie, entre autres, sur le service communal Hygiène et Bruit (se reporter en II-2-1, à critère réduction des nuisances, dernier paragraphe).

➤ **Critère « Reconquête de la biodiversité »**

L'accroissement de la biodiversité résulte essentiellement de la restauration de la qualité des milieux. D'une façon générale, on admet que l'on crée des conditions favorables à la biodiversité en maintenant 1/3 du territoire en espace libre.

En milieu urbain dense, toute action susceptible de préserver ou de restaurer les continuités écologiques (trames bleue, verte et brune) est propice au maintien et au développement de la biodiversité.

Ces questions relèvent d'une politique environnementale urbaine et supposent que les services municipaux impliqués adoptent une démarche de type projet.

Les indicateurs pressentis pour ce critère portent :

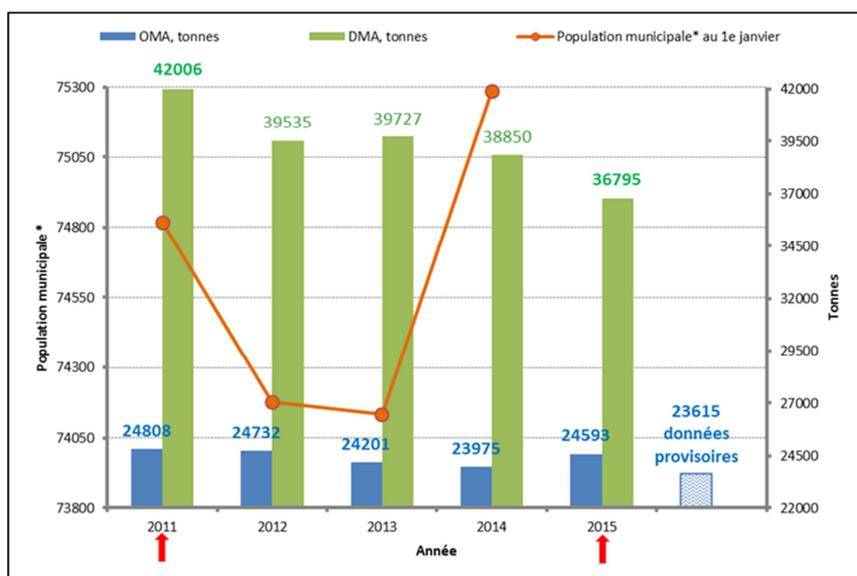
- sur le maintien de 1/3 du territoire en espace libre,
- sur la réhabilitation des sols,
- sur la dé-imperméabilisation,
- sur la gestion des eaux pluviales (à la parcelle et /ou en rétention temporaire).

➤ **Critère «Efficacité du plan de prévention des déchets »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Evolution des tonnages de DMA (kg/hab/an)	- 8,1 % en 2014 (données 2015 et 2016 non disponibles)	↘	De 2011 à 2014
Evolution des tonnages de OMA (kg/hab/an)	- 4 % en 2014 (données 2015 et 2016 non disponibles)	↘	De 2011 à 2014
Nbre de composteurs au 31 décembre 2016	1498	↗	+ 54 % depuis 2011

Par rapport à l'année de référence (2011), la quantité de déchets ménagers (DMA) produite par la population a diminué de 12,4 % en 2015<sup>12</sup>. Cette diminution concerne avant tout la part des déchets occasionnels<sup>13</sup> (figure 12).

Les données provisoires de 2016<sup>14</sup>, concernent les ordures ménagères et assimilées (OMA). Elles montrent que Saint-Maur-des-Fossés aurait produit, l'an passé, une quantité d'OMA légèrement inférieure à celle qui avait été enregistrée en 2014 (point bas de l'histogramme, figure 14).



**Figure 14 :**  
Saint-Maur-des-Fossés,  
évolution de la quantité de  
déchets ménagers  
(tonnes/an) produits par la  
population, de 2011 à 2016  
(Source : les conseillers  
déchets)

\*Population, comptés à part exclus.

Flèches rouges : démarrage et arrêt du PLPD, sous contrat avec l'ADEME

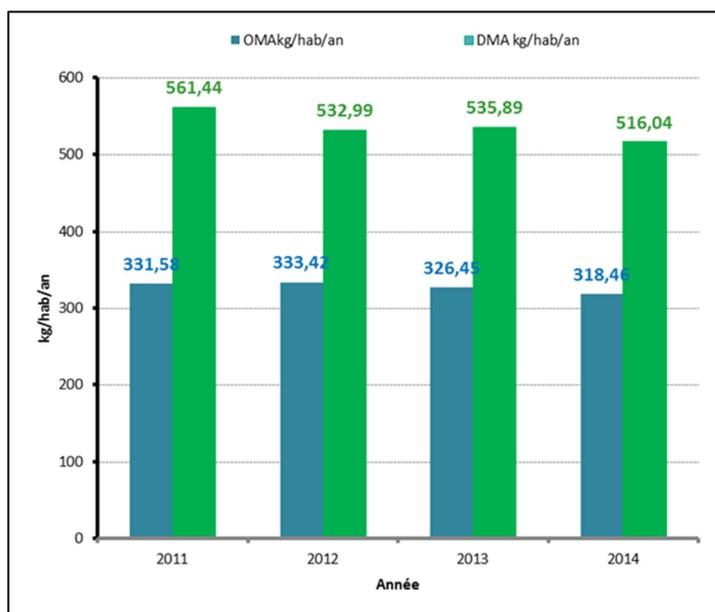
Exprimer les résultats en kg par an et par habitant, permet de mieux rendre compte des efforts de tri parmi la population (figure 15). Ainsi, entre 2011 et 2014<sup>15</sup>, la réduction de production des OMA s'est élevée à quasiment 4 % alors que celle des DMA était de 8,1 %.

<sup>12</sup> Données 2016 non disponibles au moment de la rédaction de ce rapport

<sup>13</sup> Déchets occasionnels = (déchets ménagers et assimilés) – (ordures ménagères et assimilées).

<sup>14</sup> Fournies en janvier 2017

<sup>15</sup> Dernier recensement INSEE disponible (75285 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

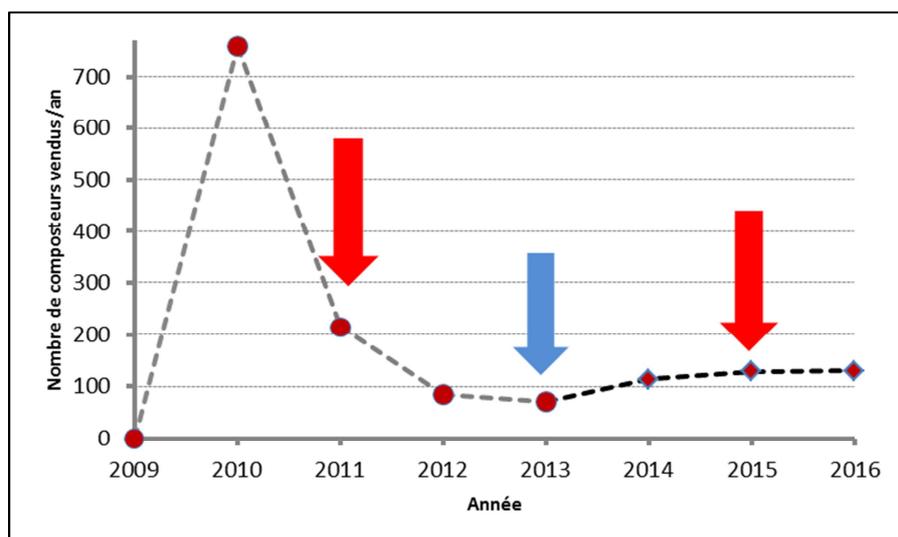


**Figure 15 : Saint-Maur-des-Fossés, évolution de la quantité de déchets ménagers produits par habitant(kg/hab/an), de 2011 à 2014**  
(Source : les conseillers déchets)

Au regard des valeurs moyennes enregistrées sur le Grand-paris et la Petite Couronne en 2013<sup>16</sup>, Saint-Maur-des-Fossés produisait, en 2014 :

- une quantité de DMA, par habitant et par an, plus élevée, de 20 %
- une quantité d'OMA, par habitant et par an, plus faible, de 12,3 %.

La vente de composteurs s'est stabilisée entre 2015 et 2016 (figure 16), le nombre total de composteurs vendu depuis 2011 sur Saint-Maur-des-Fossés est de 1524 unités.



**Figure 16 : Evolution de la vente des composteurs depuis 2012**  
(Source : conseillers déchets)

Flèche rouge, démarrage du PLPD  
Flèche bleue, mise en place du réseau « Compost »

Ainsi, le Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) a été un outil efficace de maîtrise de la production de déchets sur la ville. Les mesures d'accompagnement (sensibilisation des enfants et le réseau compost) ont très probablement facilité les nouveaux comportements citoyens.

<sup>16</sup> Les déchets du Grand Paris en 2013 (Paris -Petite Couronne). Gestion des Déchets ménagers et assimilés et traitement.

II - 2 - 3 - « LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

➤ Critère « Ouverture de zones aux déplacements doux »

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Part des voies matérialisées pour la circulation vélo	27 % en 2016	↗	3,8 % en début de 2015
Nombre d'arceaux	700 en 2016	↗	+ 40 % depuis 2014
Nombre de rues concernées par une réglementation 30 kms/h depuis 2013	26 en 2016	↗	21 rues concernées en 2015 25 arrêtés produits entre 2013 et 2016

Les efforts consentis par la ville en faveur de la réduction des émissions de polluants atmosphériques (gaz à effet de serre et particules) passent par :

- la mise en œuvre des propositions citées dans le principe de schéma cyclable approuvé en Conseil Municipal le 23 juin 2016,
- la mise en place de limitation de vitesse à 30 kms/h, figure 17.

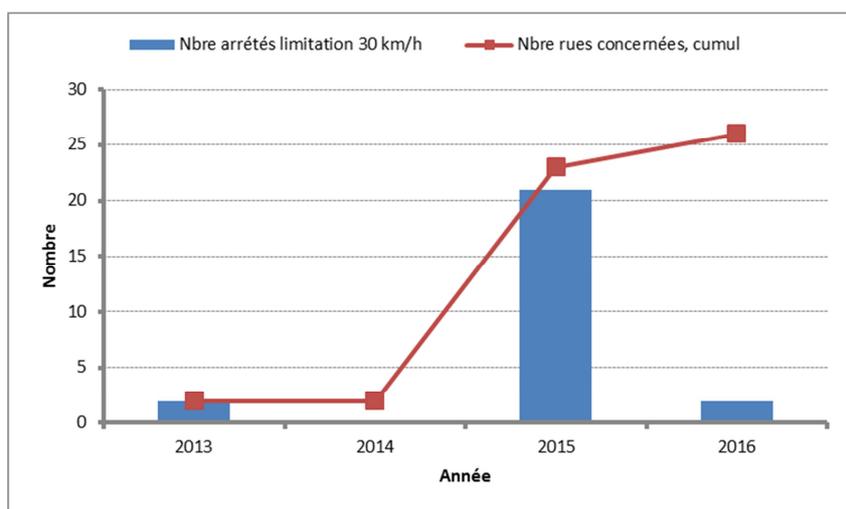


Figure 17 : Limitation de la vitesse à 30 kms/h, évolution du nombre d'arrêtés produits par an et du nombre de rues concernées par la limitation

Le bilan des actions menées en 2016 fait apparaître que :

- les objectifs fixés pour 2016 dans le principe de schéma cyclable<sup>17</sup> ont été atteints,
- la part des voies mises en circulation apaisée progresse notablement sur l'ensemble du territoire.

Saint-Maur-des-Fossés dispose encore d'une marge de progression non négligeable sur ces questions.

Pouvoir exprimer la part de voies publiques ouvertes aux déplacements doux en kms, permettrait de mieux apprécier le travail réalisé par les services dans ce domaine.

Cet indicateur pourrait être complété d'une carte mettant en évidence les zones concernées par ces aménagements (zones concernés et ampleur des aménagements par zone).

<sup>17</sup> 43 kms d'itinéraires matérialisés dont 4 kms en pistes cyclables et 7 kms en double-sens cyclable.

➤ **Critère « fréquentation du point Info-énergie »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Nombre de rendez-vous réalisés	41 en 2016	Pas de données sur 2015	83 de juin 2014 au 31 décembre 2016

La ville encourage aussi la rénovation énergétique dans les projets immobiliers privés en favorisant l'information des citoyens sur ces questions. Elle a, pour ce faire, adhéré à l'Agence de l'Énergie du Val de Marne, service du CAUE<sup>18</sup> 94 (convention valide jusqu'au 31 décembre 2016 et possiblement reconductible).

Les permanences INFO-ENERGIE, d'information et de conseil pour l'amélioration énergétique, se déroulent en mairie. Elles sont assurées par un membre du CAUE 94, sur rendez-vous.

Pour la période allant de juin 2014 à décembre 2016, 34 copropriétés du territoire se sont engagées en faveur des économies d'énergie grâce à ce type de soutien.

**II - 2 - 4 - « COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE »**

L'engagement en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité est évalué selon les critères de la mixité sociale et de l'insertion.

➤ **Critère « mixité sociale »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Evolution % de logements sociaux de l'année (n-1) à l'année (n)	+ 7,5 %	↗	

La politique en matière de logement s'inscrit dans la préservation d'un urbanisme à taille humaine permettant la réalisation de logements sociaux bien intégrés dans le tissu urbain.

Ainsi, au-delà des documents formels que sont le contrat de mixité sociale 2014-2016<sup>19</sup> et le Plan Local d'urbanisme, l'offre de logement est renouvelée pour toutes les générations de façon à offrir un parcours résidentiel complet aux Saint-Mauriens.

Dans ce cadre d'une offre de logement maîtrisée, l'offre de logements sociaux est en progression de 7,5%, entre 2015 et 2016.

➤ **Critère « insertion sociale »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Médiation et concertation, nombre d'actions en cours	3	Sans objet	- <b>Convention CIL</b> (Signature) - <b>Quartier prioritaire</b> : 1 poste d'adulte-relais et 1 subvention au Conseil de quartier - <b>1 poste de médiateur</b> de service public communal

<sup>18</sup> Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement

<sup>19</sup> Principe d'élaboration approuvé au Conseil Municipal du 18 décembre 2014 et signature du contrat en septembre 2015

Parallèlement au développement de l'habitat social, la ville se mobilise pour :

- l'insertion sociale, en signant une convention de mise en place des commissions de prévention des impayés locatifs et des expulsions, avec les bailleurs et les partenaires sociaux (Conseil Municipal du 16 avril 2015),
- la requalification d'un quartier prioritaire (contrat de ville 2015-2020 «Les Rives de la Marne »).

**L'engagement social de Saint-Maur** se traduit aussi par un engagement en faveur de la médiation et de la concertation. Ainsi, la ville :

- subventionne le Conseil citoyen du quartier des « Rives de la Marne », créé en référence à la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24 février 2014 (subvention votée au Conseil municipal du 17 novembre 2016).
- a créé un poste d'adulte-relais en charge de la médiation sociale et culturelle, au sein du quartier des « Rives de la Marne » (Conseil municipal du 23 juin 2016).
- a créé un poste de médiateur de service public communal (Conseil Municipal du 5 février 2015).

**Cet engagement en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité** passe aussi par l'éducation. Ainsi, 25 élèves de cours préparatoire (école de Marinville) ont participé au projet intergénérationnel « saveurs et senteurs du Moyen Age » développé par les Ateliers nature et Environnement de Saint-Maur, avec le musée et la maison de retraite de l'Abbaye.

#### **II - 2 - 5 - « DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECO-RESPONSABLE »**

Le service économique municipal de Saint-Maur-des-fossés :

- soutient le projet Zéro Déchet (ZD) proposé dans le cadre d'un stage de Master en management de l'Environnement en collectivités,
- prépare la charte d'adhésion au programme Zéro Déchet que devront signer les participants au programme.

Une première feuille de route, assortie d'un échéancier d'actions à réaliser a été validée.

Le programme se déroulera en 2017, entre mars et novembre. Les objectifs qui ont été identifiés dans cet avant-projet, sont :

- amener les familles participantes à réduire leurs déchets de 10 %,
- solliciter la participation des commerçants,
- informer les clients sur la démarche ZD.

## 2EME PARTIE : DANS L'ETABLISSEMENT COMMUNAL - STRATEGIES ET ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### I - Elaboration et mise en œuvre des actions menées dans l'établissement au titre du développement durable

#### I - 1 - ELABORATION

La collectivité applique pour son compte, les exigences et /ou recommandations contenues dans les différents documents listés dans les tableaux 1, 2 et 3.

A ceux-ci s'ajoute le plan de déplacements d'établissement (PDE)<sup>20</sup>- Diagnostic et identification des objectifs à atteindre, réalisé en 2015.

#### I - 2 - MISE EN ŒUVRE : MOYENS (HUMAINS ET/OU TECHNIQUES) ET OBJECTIFS A ATTEINDRE

La mise en œuvre repose sur la mobilisation de moyens humains et techniques. Ainsi, ont été mis en place des groupes de travail pluridisciplinaires :

- un groupe chargé du développement des achats publics durables (2014), dans le cadre du PLPD ;
- un groupe de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, mis en place en 2015,
- un réseau d'assistants de prévention, depuis 2016.

Chaque plan d'action est assorti d'objectifs (qualitatifs et /ou quantitatifs) à atteindre. L'efficacité des opérations est périodiquement évaluée par la mesure de l'écart entre l'état d'avancement de l'action et l'objectif préalablement fixé.

### II - Evaluation des actions menées dans l'établissement au titre du développement durable

Là encore, l'évaluation des actions municipales se fait sur la base des critères du développement durable, à partir d'indicateurs mesurables (annexe 2). Là aussi, l'évaluation prend en compte le facteur temps chaque fois que possible.

La présentation, à l'intérieur des paragraphes de II.1 à II.4, est identique à celle des paragraphes traitant des actions en faveur du territoire.

#### II - 1 - « EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS »

La mise en application de cette exigence relève essentiellement de la gestion des ressources humaines<sup>21</sup>.

A Saint-Maur (1795 agents dont 76,16 % fonctionnaires), le service des ressources humaines est composé de 37 personnes réparties en 4 grands pôles d'activité :

- l'accueil,

<sup>20</sup> Pour Saint-Maur-des-Fossés, obligatoire depuis 2008

<sup>21</sup> Les données chiffrées sont issues des bilans sociaux de 2015 mis en ligne sur Arthur/ressources humaines/comptes-rendus des réunions du CTP.

- la gestion et le développement des ressources humaines,
- la médecine professionnelle et préventive et santé au travail,
- la prévention des risques professionnels et sécurité au travail.

Le bien-être au travail dépend, pour une large part, des possibilités de formation (qualité et quantité) et de la bonne prise en compte des risques professionnels.

➤ **Critère « Epanouissement au travail »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Document unique élaboré et à jour	oui	Sans objet	Néant
Nombre d'agents formés / Nombre total d'agents en %	65,4 %	Données antérieures non disponibles	Nombre total de jours de formation dispensées = 3548

**Le plan de formation** dont bénéficient actuellement les agents, a été établi pour la période 2015 - 2017.

Le bilan social de 2015<sup>22</sup> montre que :

- 65,41 % du personnel a accédé à une formation (tableau 7),
- 65,54 % des agents fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion (avancement d'échelon, avancement de grade ou promotion interne).

**Tableau 7 : Formation des agents de la collectivité de Saint-Maur-des-Fossés, synthèse 2015**

	Intégration et /ou professionnalisation	Perfectionnement	Préparation concours et /ou examens professionnels	Observations
Journées dédiées /nbre total journées formation, %	77	13	10	Nbre total de jours de formation : 3548
Agents concernés/effectif total, %	50,31	12,37	2,73	Nbre total d'agents concernés : 1174

**La politique de gestion et de prévention des risques professionnels** est portée par le document unique d'évaluation des risques professionnels, présenté au conseil municipal du 22 septembre 2016.

Cette politique est mise en œuvre au sein d'une cellule de prévention des risques professionnels (26 assistants regroupés autour d'un conseiller de prévention exerçant un temps plein au sein de la collectivité). Cette cellule bénéficie de l'appui de la médecine professionnelle et préventive et chaque assistant est responsable d'un périmètre défini dans la lettre de cadrage (opération clôturée à la fin du mois d'octobre 2016).

## **II - 2 - « PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES »**

Ce point est évalué à partir de critères portant sur :

- la rationalisation des équipements informatiques, y compris les équipements d'impression et de reproduction.

<sup>22</sup> Dernières données disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

- la rationalisation des consommations en eau potable,
- la diminution des consommations des encres et du papier,
- le développement de la communication dématérialisée.

**La rationalisation des équipements informatiques** est mise en œuvre depuis 2013. Elle a porté sur :

- la réduction du nombre d'imprimantes,
- l'optimisation et la mutualisation du matériel d'impression et de reproduction maintenu en service,
- la fiabilisation du parc informatique de la collectivité,
- le remplacement progressif des écrans « LCD » par des écrans « LED », moins dispendieux en énergie<sup>23</sup>.
- la mise en place d'un logiciel courrier (tableau 8),
- l'utilisation de critères environnementaux dans les marchés relevant de la direction des services informatiques.

**Tableau 8 : Utilisation du logiciel courrier, premier bilan**  
(Source DGS)

Mise en place du logiciel	Nombre de courriers enregistrés	
	2015	2016
Juin 2015	3728 unités Soit 532 unités par mois en moyenne	6676 unités Soit 556 unités par mois en moyenne

**La rationalisation des consommations en eau** passe par :

- une meilleure connaissance des volumes d'eau potable prélevés pour l'entretien des espaces publics,
- la réduction des consommations d'eau potable aux fins d'arrosage.

**La diminution des consommations des encres et du papier** dépend en partie des avancées de la dématérialisation. Elle suppose aussi de nouvelles méthodes de travail, encouragées par la direction des services informatiques :

- arrêter les ordinateurs en fin de journée,
- communiquer par mail plutôt que par support papier,
- privilégier les impressions recto-verso.

➤ **Critère « rationalisation de la consommation des ressources »**

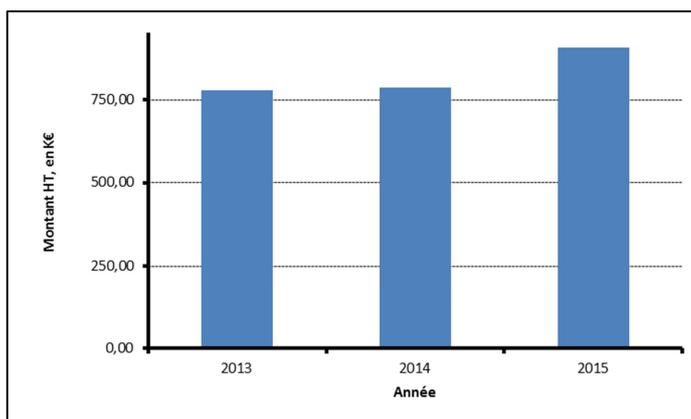
Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Consommation d'eau potable par l'établissement, en K€ HT	904,30 en 2015	↗	En hausse de 16% par rapport à 2014
Consommation de papier (A3, A4), tonnes	35,33 en 2016	↗	En hausse de 7,6 % par rapport à 2015
Consommation d'enveloppes, tonnes	2,34 en 2015	↗	En hausse de 0,43 % par rapport à 2014
Consommation de cartouches (encres et toners), en K€ HT	43,41 en 2016	↗	En hausse de 7,6 % par rapport à 2015

<sup>23</sup> Réduction attendue de la consommation en énergie, par écran = 30 à 50 %

L'évolution de la consommation annuelle d'eau potable sur les 3 dernières années est présentée dans la figure 18.

**Figure 18 : Consommation d'eau potable par l'établissement toutes activités confondues, évolution en K€HT, de 2013 à 2015<sup>24</sup>**

(Source : Service des Finances)

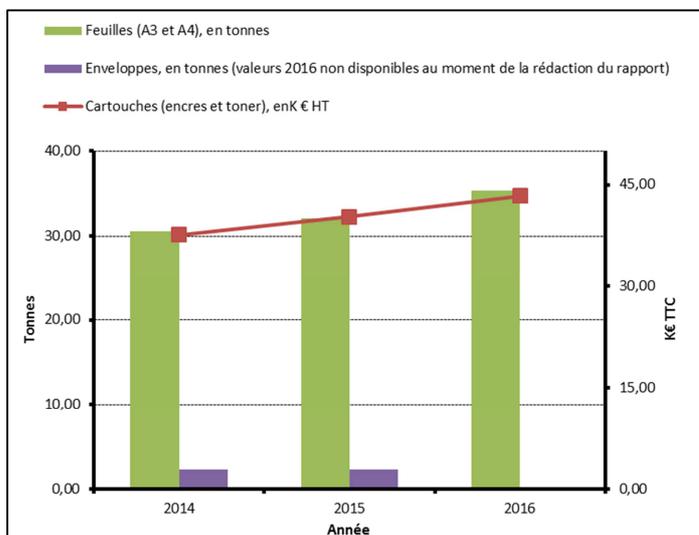


La consommation d'eau, stable de 2013 à 2014 a augmenté de 14,9 % en 2015. Nous devons attendre les chiffres de 2016 pour statuer sur une évolution des consommations.

Il convient de rappeler que la rationalisation des consommations en eau potable est effective au service des espaces verts avec :

- l'optimisation de l'arrosage automatique,
- la pratique du paillage des massifs

Les consommations annuelles de papiers (feuilles et enveloppes) et de cartouches (encres et toners) sont présentées dans la figure 19.



**Figure 19 : Consommation de papier (feuilles et enveloppes) et de cartouches (encre et toner), évolution en K€HT ou en tonnes, de 2014 à 2016**

Les consommations de feuilles et de cartouches augmentent avec des taux supérieurs ou égaux à 7 % depuis 2014. Cette progression ne concerne pas les enveloppes, au moins pour les résultats de 2014 et 2015.

Cette situation résulte en partie des nécessités d'impression de documentations techniques et informatives concernant le Plan Local d'Urbanisme, le projet de la ZAC des Facultés, le Grand Paris, entre autres.

<sup>24</sup> Données de 2016 non disponibles au moment de la rédaction de ce rapport

## II - 3 - « LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Ce point est évalué à partir de critères portant sur :

- la rationalisation des consommations en carburants automobiles (optimisation du parc des véhicules et mise en place des préconisations du PDE),
- la rationalisation des consommations en fioul, gaz et électricité.

### ➤ Critère « rationalisation de la consommation de carburants »

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Pour les utilitaires hors poids lourds, Nbre de véhicules électriques/ Nbre total de véhicules	9,9 %	↗	L'augmentation de la part des véhicules électriques dans la flotte est conditionnée par le nombre de points de recharge
consommation de carburants par les voitures de tourisme, en litres	69 738,55	Pas de données antérieures	17 % de la consommation totale (engins sans permis et 2 roues compris)
consommation de carburants par les utilitaires, en litres	100 024,73	Pas de données antérieures	24,5 % de la consommation totale (engins sans permis et 2 roues compris)
Consommation de carburants par les poids lourds, en litres	197 472,79	Pas de données antérieures	48,3 % de la consommation totale (engins sans permis et 2 roues compris)

Le profil 2016 du parc de véhicules de l'établissement est synthétisé dans la figure 20. Son optimisation a porté sur les voitures de tourisme (dites voitures personnelles) avec :

- pour l'ensemble des agents (mairie, Centre Technique de Bellechasse et Centre Technique de Barbés), la mise en place d'un pool municipal (18 véhicules),
- pour les voitures attitrées, la mise en place d'un système de location longue durée (48 véhicules) qui complète la flotte appartenant à la ville (104 véhicules),
- pour les vélos, la mise en pool de 11 unités (52 vélos étant réservés à la Police Municipale).

Le suivi d'utilisation des véhicules mis à la disposition des agents (voitures de tourisme et vélos) est encore trop récent pour être analysé.

L'électrification du parc concerne les utilitaires. Le développement ultérieur de la part de l'électrique dans la flotte municipale est dépendant de l'installation de nouvelles bornes de recharge.

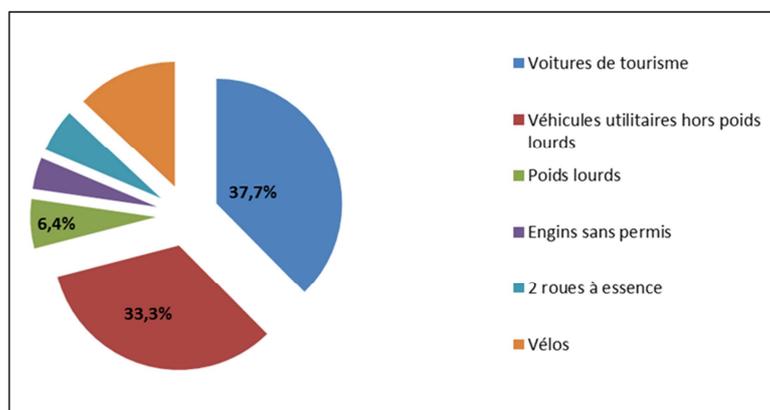
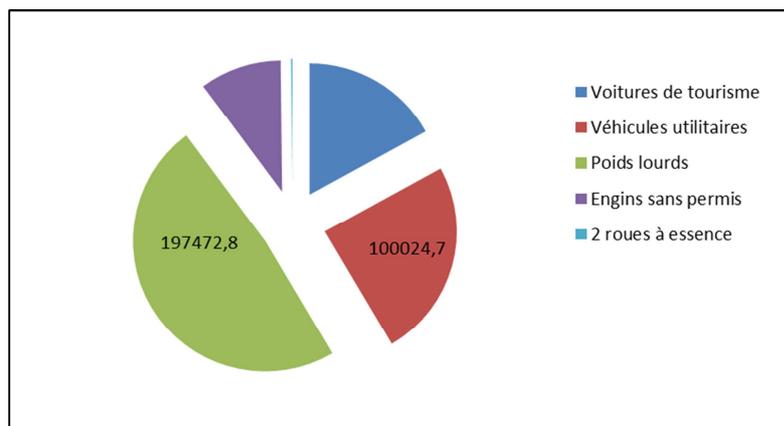


Figure 20 : Profil 2016 du parc de véhicules de l'établissement  
(Source : garage municipal)

En 2016, les poids lourds ont été les plus gros consommateurs en énergie fossile (48,3 % de la consommation globale soit 46,3 % de l'engagement financier dévolu aux carburants, figure 21)



**Figure 21 : Parc des véhicules motorisés de Saint-Maur-des-Fossés, consommations de carburants en 2016 (valeurs en litres)**  
(Source : garage municipal)

Le transfert des compétences « Eau et Assainissement » et « Gestion des Déchets et ordures Ménagères Assimilées », au 1<sup>er</sup> janvier 2017, allègera significativement la flotte municipale (essentiellement des poids lourds). Cela entrainera, de fait, une baisse notable des consommations en carburants.

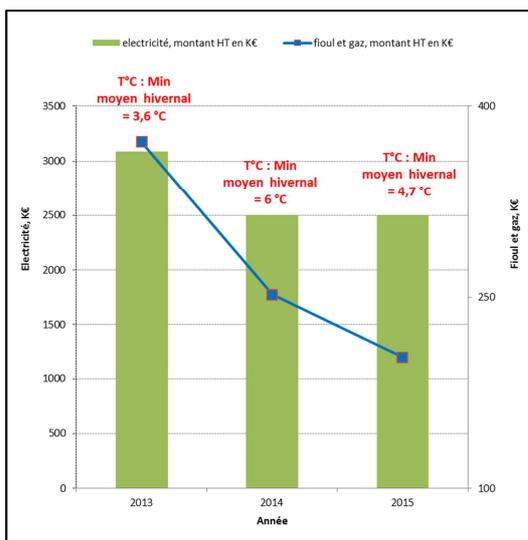
➤ **Critère « rationalisation de la consommation de fioul, gaz et électricité »**

Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Consommation en fioul et gaz, en K€ HT	203 en 2015	↓	En baisse de 45,5 % depuis 2013 (baisse de 19,5 % entre 2014 et 2015)
Consommation en électricité, en K€ HT	2505,2 en 2015	↓	En baisse de 18,8 % depuis 2013 (hausse de 0,2 % entre 2014 et 2015)

**Les consommations en fioul, gaz et électricité** sont estimées à partir des coûts, en K€ HT.

La figure 22 montre, qu'entre 2014 et 2015, les dépenses d'énergie liées à la consommation de fuel et de gaz sont en baisse de 19,5 %. Ces diminutions ne dépendent pas seulement des conditions climatiques.

La figure 22 montre aussi que les dépenses liées à la consommation d'électricité se stabilisent.



**Figure 22 : Consommations en fioul, gaz et électricité au sein de l'établissement, évolution en K€HT, de 2013 à 2015<sup>25</sup>**

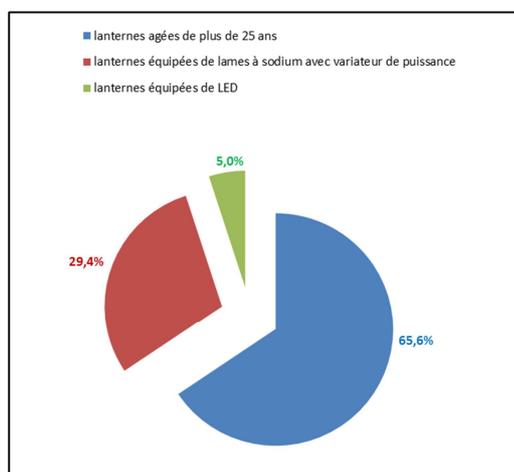
(Source : service des Finances)

En rouge, les températures minimales moyennes enregistrées à Saint-Maur pendant la période hivernale

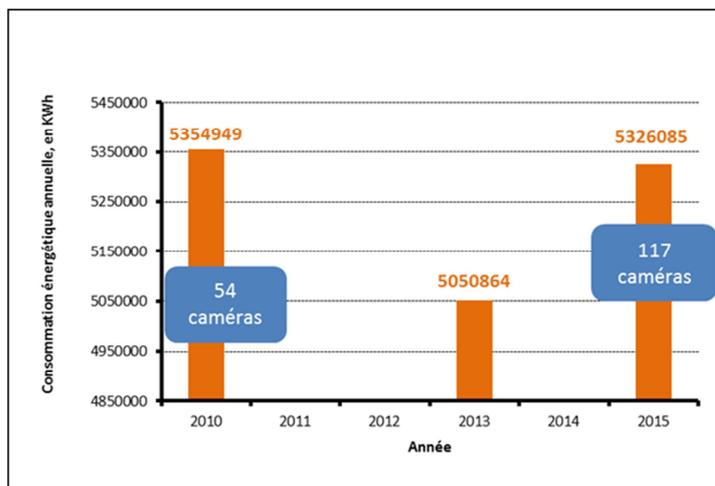
L'éclairage public est aussi un consommateur d'énergie et le renouvellement des lanternes, entrepris depuis 2011 (figure 23), participe à la réduction de nos consommations.

**Figure 23 : Profil de l'équipement servant à l'éclairage public à Saint-Maur-des-Fossés, en % par rapport au nombre total de points lumineux (6800) – Année 2016**

(Source : service de l'éclairage public)



Le suivi de la consommation énergétique lié à l'électrification<sup>26</sup> de la voie publique montre que celle-ci est globalement maîtrisée (figure 24).



**Figure 24 : Consommation énergétique au regard de l'évolution des équipements de la ville, valeurs en KWh**

<sup>25</sup> Données de 2016 non disponibles au moment de la rédaction de ce rapport

<sup>26</sup> Est constituée de l'éclairage public, les feux tricolores (62 carrefours), la vidéo-surveillance, les illuminations de Noël et les éclairages associés aux manifestations.

II - 4 - « DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECO-RESPONSABLE »

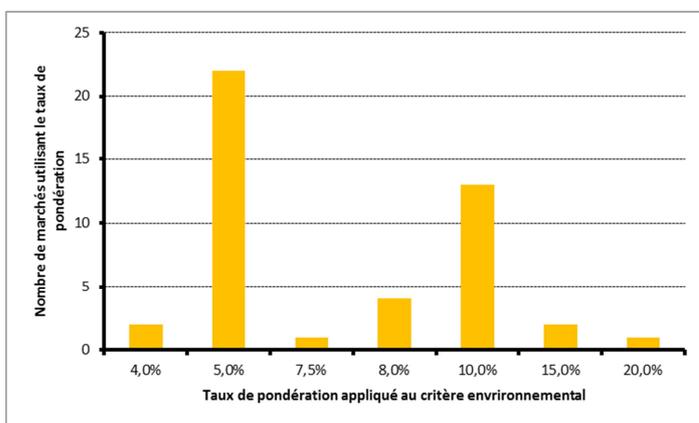
Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques
Nbre de marchés intégrant 1 critère environnemental/Nbre total de marchés en cours	12,9 %		Objectif incitatif à l’horizon 2020 = 30 %
Nbre de marchés intégrant 1 critère social/Nbre total de marchés en cours	2,3 %		Objectif incitatif à l’horizon 2020 = 25 %

Ce point est évalué à partir de critères portant sur :

- l’intégration de critères de développement durable dans les achats publics,
- l’optimisation des besoins en matériel de bureautique (se reporter au II.2).

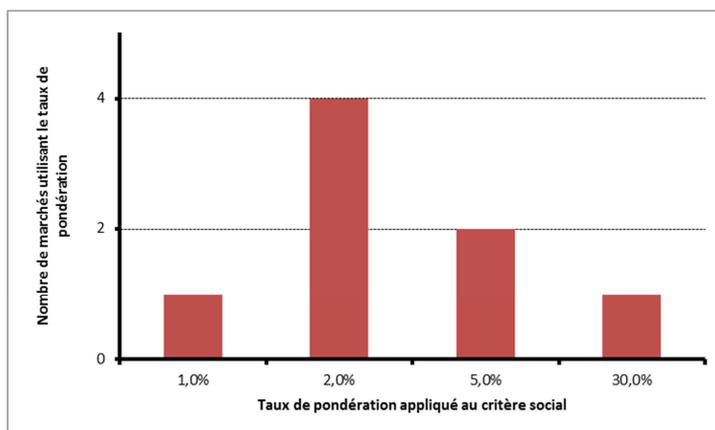
Ainsi, 13 % des marchés en cours (soit 46) prennent en compte un critère de développement durable dans leur mémoire technique.

Ces critères portent sur des conditions d’exécution environnementales (45 marchés) et / ou sociales (8 marchés) auxquels sont appliqués des taux de pondération de 1 à 30 % (figures 25 et 26).



**Figure 25 : Critère environnemental, taux de pondération appliqué dans les 45 marchés publics prenant en compte ce critère**  
(Source : commande publique)

**Figure 26 : Critère social, taux de pondération appliqué dans les 8 marchés publics prenant en compte ce critère**  
(Source : commande publique)



Le développement de la notion de commande publique durable et la mise en application de l’ordonnance du 23 juillet 2015 devraient consolider ces premiers résultats et nous permettre d’approcher les objectifs nationaux incitatifs, fixés pour 2020 dans le Plan National d’Action pour les Achats publics Durables (PNAAPD).

## CONCLUSION

Les actions de 2016 ont été réalisées dans un contexte territorial en mutation.

Le transfert des compétences « Eau et Assainissement » (pour partie dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016) et « Gestion des Déchets et ordures Ménagères Assimilées » (au 1<sup>er</sup> janvier 2017) ont profondément modifié les conditions de travail dans certains services.

Le bilan de la situation de la commune en matière de développement durable de 2016 montre que les actions menées sont de plus en plus structurées : mise en place de conventions et contrats, fonctionnement en mode projets, avec études préalables.

La mise en place d'indicateurs mesurables rend ces actions plus lisibles non seulement pour les équipes en charge des réalisations mais aussi pour les services partenaires. Ces outils faciliteront le pilotage des opérations à mener, l'évaluation de l'efficacité des travaux entrepris ainsi que les démarches transversales entre les différents services.

D'une façon générale, les actions réalisées par les services en 2016, répondent aux objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Elles ont, entre autres, encouragé :

- la participation citoyenne, à tous les âges de la vie,
- le mieux vivre ensemble en poursuivant la politique d'aménagement de la voie publique en faveur des personnes à mobilité réduite,
- la préservation de la qualité environnementale du territoire par l'action des services techniques et éventuellement des recours juridiques.
- la réduction des déchets, ordures ménagères et assimilées en s'adressant, à la fois, aux particuliers et aux acteurs économiques de la ville,
- l'attention portée à la préservation des ressources et à la lutte contre le changement climatique.
- la sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du développement durable
- la mobilité plurimodale en développant la pratique des déplacements doux et en ciblant des axes prioritaires,

La ville s'est aussi engagée en faveur de l'insertion sociale.

La ville doit à présent s'inscrire dans la dynamique du plan Climat Métropolitain, via le territoire ParisEst Marne&Bois.

La Stratégie Territoriale pour un Développement Durable présentée en perspectives 2017 répond à cet enjeu en proposant « *une démarche programmatique visant à consolider l'ensemble des interventions publiques* ».

## PERSPECTIVES 2017

Soucieuse depuis de nombreuses années de ces problématiques environnementales, comme en témoignent la qualité des rapports annuels sur le développement durable, la ville va accentuer ses efforts en élargissant certaines de ses actions à des volets encore peu explorés sur le territoire.

En 2017, la ville a pour ambition de poursuivre et renforcer son engagement en matière de développement durable et souhaite aller plus loin en devenant une ville-pilote dans la construction d'un territoire en harmonie avec son écosystème et en soutenant les initiatives et pratiques respectueuses de ce dernier.

C'est pourquoi, elle propose de mettre en place une stratégie générale de préservation du cadre de vie qui se donne des objectifs déclinés en plans d'actions pluriannuels.

Cette stratégie est articulée autour des cinq finalités du développement durable définies dans le Code de l'environnement et répond naturellement aux engagements de la Charte des Maires pour l'environnement qui constitue un des pivots des réflexions communales dans ce domaine.

La rédaction d'une stratégie globale, intégrant les différentes facettes de la problématique du développement durable, constitue un moyen de rassembler des initiatives éparses, tout en incitant à systématiser la démarche de protection de l'environnement.

Cette démarche programmatique vise à consolider l'ensemble des interventions publiques.

La méthodologie retenue repose sur un diagnostic territorial, la détermination des objectifs, puis les déclinaisons opérationnelles.

La ville souhaite renforcer ses interventions autour de plusieurs principes fédérateurs qui viennent compléter les efforts déjà consentis et qui répondent à la situation actuelle issue du diagnostic :

- Optimisation des ressources et réduction des dépenses énergétiques ;
- Améliorer l'offre pédagogique afin d'associer les habitants à cette démarche ;
- Soutien aux mobilités douces ;
- Intégration dans le cadre de vie d'une perspective environnementale.

De ces orientations stratégiques découlent des objectifs intermédiaires qui seront atteints par la mise en œuvre d'actions ciblées sur les quatre prochaines années.

Pragmatique, la ville entend, bien au-delà des intentions générales, préciser, programmer et mettre en œuvre des actions qui s'articuleront autour de 6 axes :

- AXE 1 Biodiversité : aménagement d'un espace de baignade en Marne d'ici 2022 ; favoriser le développement de l'apiculture urbaine ; ...
- AXE 2 Cadre de vie et bien-être : ballade pédagogique : « les squares de Saint Maur » ; favoriser les pratiques horticoles douces dans les jardins privés ; ...
- AXE 3 Cohésion sociale : développement de jardins partagés dans les établissements d'enseignement secondaire, dans le quartier prioritaire ; implantation de jardins thérapeutiques dans les foyers résidences pour seniors ; ...
- AXE 4 Education à la nature et au développement durable : jardins pédagogiques dans les squares ; installation d'hôtels à insectes ; ateliers faune et flore des espaces boisés au centre équestre de Marolles ; ...

- AXE 5 Développement économique, emploi et formation professionnelle : formation et accompagnement des acteurs ; Création d'un Drive fermier ; ...
- AXE 6 Préservation des ressources : développer les offres de pratiques de mobilités douces ; dématérialisation et nouvelles technologies ; ...

Ce plan d'actions, inscrit dans la durée et la continuité, ne pourra être mis en œuvre qu'avec le soutien et la participation des différents acteurs publics ou issus de la société civile, au travers des associations.

La stratégie territoriale de développement durable est ambitieuse et sa mise en œuvre nécessite une solide coordination des différents acteurs. A cet effet, un comité de pilotage en assurera le suivi et le rapport annuel sur le développement durable viendra constater les évolutions de cette stratégie.

## ANNEXES

ANNEXE 1 : ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS DE L'ACTION MUNICIPALE (HORS PROJETS) EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Thème développement durable	Critère retenu	Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques	
Epanouissement de tous les êtres humains	Démocratie participative	Nbre d'opérat°s initiées par le CME sur l'exercice/Nbre d'opérat°s prévues	94,1 % en 2016	Sans objet	Favorable à l'évolut° des activités des services.	
		Nbre consultations publiques au sein de la DAUDD	11 en 2016	↗	18 en 2015 (réunions et ateliers concernant le PLU)	
	Soutien aux associations autres que sportives	Nbre d'associations subventionnées/Nbre d'associations demanderesse	67,7 % en 2016	Sans objet		Soit 86 associations
		Evolution du montant des subventions	- 9,91 %	↗		Baisse enregistrée entre 2015 et 2016
		Evolution du montant des subventions	- 13,7 %	↗		Baisse enregistrée entre 2014 et 2015
	Accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite	Kms voies aménagées (métrage cumulé) entre 2012 et 2016	5,11 en 2016	↗		1,276 kms /an, en moyenne
		Evolution nombre de places de stationnement GIG-GIC, évolution depuis le démarrage de l'action	+ 14,3 % au 31 décembre 2016	↗		160 places recensées
	Education à l'environnement	Nbre de personnes ayant été sensibilisées à une thématique d'environnement durable	5460 en 2016	Sans objet		Données antérieures à 2016 non disponibles
		Nbre de foyers participant à une campagne de sensibilisation au développement éco-responsable*	851 en 2016	Sans objet		Données antérieures à 2016 non disponibles
	Réduction des nuisances liées au voisinage ou à une activité (industrielle, artisanale ou commerciale)	Nbre total de dossiers ouverts /an	254 en 2016	↗		Baisse de 11,5 % par rapport à 2015
Activités, nbre dossiers finalisés dans l'année / Nbre dossiers traités		73,6 % en 2016	=		73,7 % en 2015	
Réduction de l'usage des phytosanitaires	% de surfaces non traitées	66,7 %	↗		Depuis 2010, réduction des volumes de pesticides épanchés en 1 an = 82,5%	
	Reconquête de la ressource en eau	Gestion différenciée le long des berges	100 %	Sans objet	Sans objet	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Reconquête de la qualité de l'air	Nbre d'actions entreprises	4	Sans objet	Recours EIFFAGE et voies sur Berges Relai dans l'opérat° menée par AIRPARIF pour le compte du Port de Bonneuil Intervent°s dans le cadre du CODERST	
		Evolution des tonnages de DMA (kg/hab/an)	- 8,1 % en 2014	↗	De 2011 à 2014	
	Efficacité du plan de réduction des déchets	Evolution des tonnages de OMA (kg/hab/an)	- 4 % en 2014	↗		De 2011 à 2014
		Nbre de composteurs au 31 décembre 2016	1498 en 2016	↗		+ 52,4 % depuis 2011

\*: Participants aux programmes « les poules c'est cool » et « les familles à énergie positive » et au réseau Compost.

ANNEXE 1 : ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS DE L'ACTION MUNICIPALE (PROJETS EXCLUS) EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Thème de développement durable	Critère retenu	Indicateur associé au critère	Valeur	Tendance	Remarques	
Lutte contre le changement climatique	Ouverture de zones aux déplacements	Part des voies matérialisées pour la circulation vélo	27 % en 2016	↗	3,8 % en début de 2015	
		Nbre d'arceaux	700 en 2016	↗	+ 40 % depuis 2014	
		Nombre de rues concernées par une réglementation 30 kms/h depuis 2013	26	↗	21 rues concernées en 2015 25 arrêtés produits entre 2013 et 2016	
Cohésion sociale et solidarité	Fréquentation point énergie	Nbre de rendez-vous réalisés	41 en 2016	Pas de données sur 2015	83 de juin 2014 au 31 décembre 2016	
		Evolution des logements sociaux de l'année (n-1) à l'année (n), %	+ 7,5 %	↗		
	Insertion sociale	Mixité sociale				
		Médiation et concertation, nombre d'actions en cours	3		Sans objet	- Convention CIL (Signature) - Quartier prioritaire : 1 poste d'adulte-relais et 1 subvention au Conseil de quartier - 1 poste de médiateur de service public communal

En baisse : ↘      Différence non significative : =      En hausse : ↗

## ANNEXE 2 : ETAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS CONCERNANT L'ACTION MUNICIPALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Thème de développement durable	Critère retenu	Indicateur associé au critère	Valeur 2016	Tendance	Remarques
Epanouissement de tous les êtres humains	Idem	Document unique élaboré et à jour	oui	Sans objet	Présenté au Conseil Municipal du 22 septembre 2016
	idem	Nbre d'agents formés / Nbre total d'agents, en %	65,4 %	Données antérieures non disponibles	Nbre total de jours de formation dispensés = 3548
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Rationalisation de la consommation des ressources	Consommation d'eau potable par l'établissement, en K€ HT	904,30 en 2015	↗	En hausse de 14,9 % par rapport à 2014
		Consommation de papier (A3, A4), tonnes	35,33 en 2016		En hausse de 10 % par rapport à 2015
		Consommation d'enveloppes, tonnes	2,34 en 2015	↗	En hausse de 0,43 % par rapport à 2014
		Consommation de cartouches (encres et toners), en K€ HT	43,21	↗	En hausse de 7,6 % par rapport à 2015
Lutte contre le changement climatique	Rationalisation des consommations en carburants	Nbre de véhicules utilitaires, Pour les utilitaires, Nbre de véhicules électriques/ Nbre total de véhicules, en %	9,9 %K	Pas de données antérieures	L'augmentation de la part des véhicules électriques dans la flotte est conditionnée par le nombre de points de recharge
		Consommation de carburants par les utilitaires, en litre	100 024,73	Pas de données antérieures	24,5 % de la consommation totale (engins sans permis et 2 roues compris)
		Consommation de carburants par les voitures de tourisme, en litre	69 738,6	Pas de données antérieures	17,1 % de la consommation totale (engins sans permis et 2 roues compris)
		Consommation de carburants par les poids lourds, en litres	197 472,79	Pas de données antérieures	48,3 % de la consommation totale (engins sans permis et 2 roues compris)
		Consommation de fioul et de gaz, en K€ HT	203	↗	En baisse de 45,5 % depuis 2013 (baisse de 19,5 % entre 2014 et 2015)
		Consommation d'électricité, en K€ HT	2 505,2	↗	En baisse de 18,8 % depuis 2013 (hausse de 0,2 % entre 2014 et 2015)
Gestion éco-responsable de la commande publique	Engagement environnemental	Nbre de marchés intégrant 1 critère environnemental/Nbre total de marchés en cours, en %	12,9 %	Pas de données 2015	Objectif incitatif à l'horizon 2020 = 30 %
	engagement social	Nbre de marchés intégrant 1 critère social/Nbre total de marchés en cours, en %	2,3 %	Pas de données 2015	Objectif incitatif à l'horizon 2020 = 25 %

